



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 21 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 13 juillet 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 26 juillet 2022
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** Mme Marylène HENAULT, Mme Martine LABARCHEDE, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

Mme Marylène HENAULT donne pouvoir à Mme Aline DUZERT,  
Mme Martine LABARCHEDE donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Martine ERIDIA,  
M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,  
Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
M. Yves LOUME donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,  
M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Pierre STETIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Alexis ARRAS.

**OBJET : RUE DE BROY DE HAUT : CESSIION D'UN TERRAIN NU**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2241-1,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** les dispositions du titre IV du livre III du Code civil relatif à la vente,

**VU** l'avis du Domaine en date du 12 avril 2022,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, HABITAT DU 12 JUILLET 2022.

**CONSIDÉRANT** que la ville est propriétaire d'une parcelle de terrain nu, sise rue de Broy de Haut à Dax et figurant en zone UX du PLUi-H (zone destinée aux activités économiques),

**CONSIDÉRANT** que ce terrain, à viabiliser, d'une contenance de 5 364 m<sup>2</sup>, fait partie du domaine privé de la commune,

**CONSIDÉRANT** que Messieurs BENOIST, porteurs d'un projet de création d'un complexe multi-raquettes comprenant 8 courts de padel, 2 squash et 2 badminton, se sont positionnés pour acquérir ce terrain,

**CONSIDÉRANT** que ce projet opportun et novateur pour le territoire dacquois, permettrait de compléter l'offre sportive existante,

**CONSIDÉRANT** que Messieurs BENOIST ont accepté l'offre de prix faite par la commune, à savoir 175 000 €.

**SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** la cession de la partie de la parcelle cadastrée AW n° 109 (teintée en jaune sur le plan annexé à la présente), d'une contenance de 5 364 m<sup>2</sup>, au profit de Messieurs Camille et Laurent BENOIST, ou toute personne morale s'y substituant avec l'accord de la ville de Dax, moyennant le prix de 175 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître Florence ROCCO, notaire à Dax ou a donner procuration à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulis - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Département des LANDES  
**VILLE DE DAX**  
**PROPRIETE de la Ville de DAX**  
 Accusé de réception en préfecture : 040-2160087-20220722-20220721-9-DE  
 Date de réception en préfecture : 26/07/2022  
 Date de transmission : 07/07/2022

**Désignation cadastrale**  
 Section - AW  
 Lieu-dit - " Route du plan "  
 N° 109 - Contenance cadastrale = 77a. 56

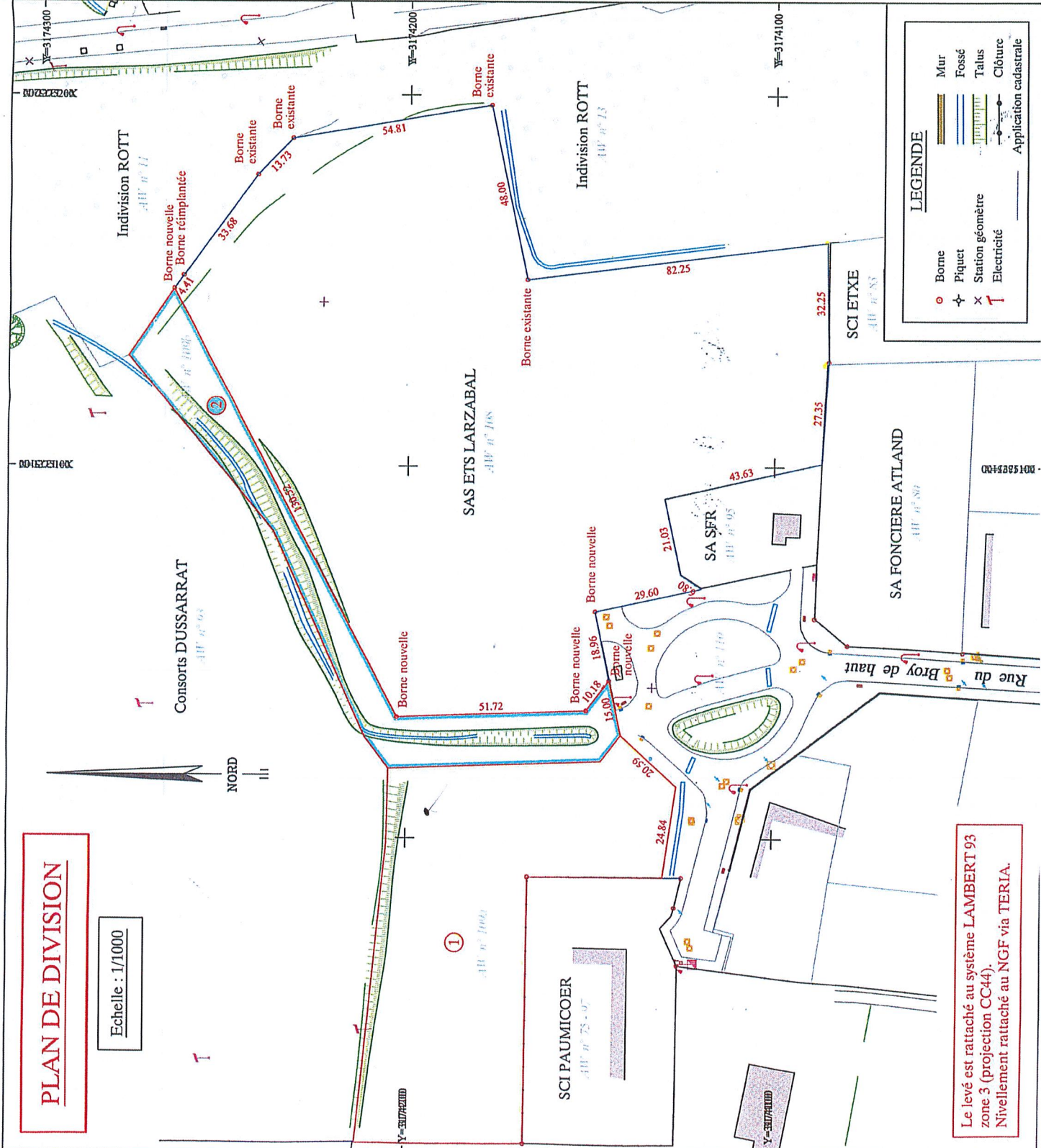
**Lot a céder ①**  
 Section - AW  
 N° 109a  
 Contenance cadastrale = 53a. 64

**Lot conservé ②**  
 Section - AW  
 N° 109b  
 Contenance cadastrale = 23a. 05

Le plan est dressé en partie d'après un P.V. de bornage existant réalisé par M. DUCOURAU, géomètre-expert à Dax le 24 mars 1986 entre les parties DUPREUILH et ROTT.

Référence : 16-46-2021 Créé le : 22 octobre 2021  
 Modifié le : 22 octobre 2021

**Guillaume TUQUOI**  
 17, place Roger Ducos 40100 DAX  
 Tél : 05 56 74 21 51  
 47, rue du commerce 40170 ST JULIEN EN BORN  
 Tél : 05 56 35 45 79  
 guillaume.tuquoi@geometre-expert.fr



Le levé est rattaché au système LAMBERT 93 zone 3 (projection CC44).  
 Nivellement rattaché au NGF via TERIA.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N° 7301-SD

PAU, le 12 avril 2022

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES  
PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES PYRENEES ATLANTIQUES  
POLE EVALUATION DOMANIALE 64  
8 PLACE D ESPAGNE  
64019 PAU CEDEX 09  
Téléphone : 05 59 82 24 00

Le Directeur départemental

à

Monsieur le Maire de DAX

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Nathalie LAMOUROUX  
Téléphone : 05 59 82 24 23 ou 06 21 78 17 61  
Courriel :  
nathalie.lamouroux1@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf DS :8085955  
Réf. OSE:2022- 40088- 20519

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : CESSIION D'UN TERRAIN À BÂTIR**

**ADRESSE DU BIEN : 40100 DAX – ROUTE DU PLAN**

**VALEUR VÉNALE : 156 000€ HT**

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

- 1 – SERVICE CONSULTANT :** COMMUNE DE DAX  
**AFFAIRE SUIVIE PAR :** Florence JAUREGUI
- 2 – Date de consultation :** 16/03/2022  
**Date de réception :** 16/03/2022  
**Date de visite :** sans objet  
**Date de constitution du dossier « en état » :** 16/03/2022

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

La commune souhaite céder un terrain à bâtir nu dans une zone artisanale.  
Le prix de cession n'est pas mentionné.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20220722-20220721-9-DE  
Date de télétransmission : 26/07/2022  
Date de réception préfecture : 26/07/2022

#### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Le terrain en nature de terre est cadastré AW 109P d'une superficie de 5 364m<sup>2</sup>, la superficie globale du terrain étant de 7 756m<sup>2</sup>.

#### 5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de Dax - Parcelles considérées comme libres.

#### 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UX du PLUi : secteur réservé aux activités économiques.

Non viabilisé mais réseaux présents en bordure du terrain.

#### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Celle-ci est estimée à **156 000€ HT**.

#### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

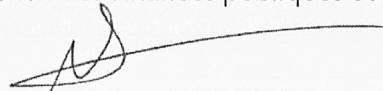
Un an

#### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Nathalie Lamouroux  
Inspectrice des Finances Publiques

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20220722-20220721-9-DE  
Date de télétransmission : 26/07/2022  
Date de réception en préfecture : 26/07/2022

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.